



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

Construisons ensemble  
**NOS PARCOURS**  
TERRITORIAUX

# Rencontre avec les Collectivités et Etablissements publics du 27 novembre 2025

## Information sur les élections professionnelles 2026

▶ PRÉVENTION SANTÉ  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

▶ EMPLOI MOBILITÉ CONCOURS  
ET EXAMENS PROFESSIONNELS

▶ ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

▶ CARRIÈRES  
/ RETRAITE

# Programme de la rencontre

- ✓ Retour d'expérience (RETEX) sur les élections professionnelles 2022
- ✓ Retour sur la réunion du 11 septembre 2025 avec les OS
  - ✓ Présentation du vote électronique
  - ✓ Compléments
- Quelques recommandations aux organisations syndicales

# RETEX SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022

Le CDG a dû recourir en urgence au **vote électronique hybride**, une expérience complexe et éprouvante.



## Chiffres clés :

- **8 680 agents inscrits** pour les scrutins **CAP, CCP et CT** auprès du **CDG**
- **5 syndicats représentés :**  
**CDMT, CSCTM-CGTM, FO, UGTM-TERRITORIALE, UNSA TERRITORIAUX**

# RETEX SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022

 Propagande électorale (documents fournis par les organisations syndicales)

- Estimation : ~130 200 documents imprimés

 Mobilisation exceptionnelle :

- Tous les agents du CDG sollicités et des renforts recrutés, y compris le week-end, pour la mise sous pli
- 💰 Estimation logistique globale :
- 47 752,89 € TTC

# RETEX SUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2022

La majorité des électeurs a choisi le vote électronique, nécessitant un **pointage manuel** fastidieux.

**CAP A:** 80,19 % soit 166 votes sur 207 votes valables

**CAP B:** 74,11 % soit 209 votes sur 282 votes valables

**CAP C:** 33,28 % soit 909 votes sur 2731 votes valables

**CCP :** 80,58 % soit 1170 votes sur 1452 votes valables

**CST :** 67,53 % soit 104 votes sur 154 votes valables

**Conclusion :** passer pleinement au numérique est devenu une nécessité.



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

PRÉVENTION SANTÉ  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

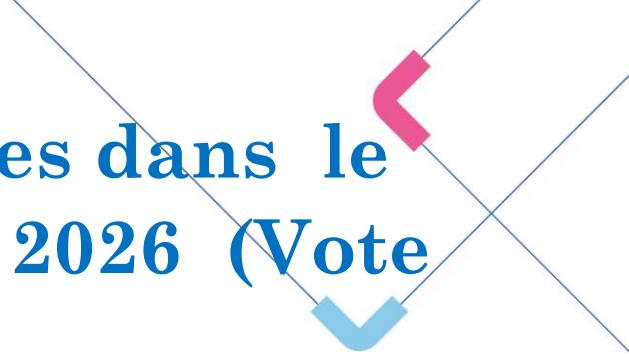
EMPLOI MOBILITÉ CONCOURS  
ET EXAMENS PROFESSIONNELS

ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

CARRIÈRES  
/ RETRAITE

# Programme de la rencontre

✓ Retour sur la réunion du 11 septembre 2025 avec les OS



# Rôle des Organisations Syndicales dans le cadre des Élections Professionnelles 2026 (Vote Electronique)

## Consultation obligatoire

- Sur le **recours au vote électronique** (principe et modalités)
- Sur la **durée du scrutin** (entre 72h et 8 jours)
- Sur la **création d'un bureau de centralisation**
- Sur les modalités d'information des électeurs

# Résumé des décisions de la rencontre du 11 septembre 2025 avec les organisations syndicales



## Décisions clés

- Vote 100 % électronique** adopté pour les élections 2026 (maintenu jusqu'à la fin du processus).
- Réflexion engagée** pour accompagner les agents vers le vote électronique.
- Calendrier validé** : réunions trimestrielles pour suivre l'organisation.
- Scrutin fixé du 3 au 10 décembre 2026.**

# Programme de la rencontre

✓ Présentation du vote électronique

# LES AVANTAGES DU VOTE ÉLECTRONIQUE



Le vote électronique est de plus en plus recommandé. Il permet :

Une participation plus large, notamment pour les agents en télétravail, en congé ou éloignés géographiquement



Un gain de temps, grâce à un dépouillement automatique et rapide



Une meilleure sécurité, avec des systèmes informatiques contrôlés et des procédures encadrées



Une réduction des coûts logistiques, en évitant l'impression de bulletins et l'organisation de bureaux de vote physiques

# Participation/Accessibilité

## Vote électronique

- Accessible 24h/24 pendant toute la période de vote
- Sur tous les supports : ordinateur, tablette, smartphone
- Participation facilitée grâce au vote à distance

## Vote à l'urne

- Moins pratique : nécessite un déplacement physique
- Participation limitée : agents présents sur site uniquement
- Horaires fixes : peu flexibles, peuvent décourager certains agents

## Vote par correspondance

- Participation incertaine : oublis, erreurs de procédure
- Dépendance aux délais postaux : bulletins en retard ou non reçus
- Accessible à distance, mais moins fiable

# Le dépouillement des votes

## Vote électronique

 Automatisé,  
rapide, résultats  
instantanés

## Vote à l'urne

 Manuel, très long  
(plusieurs milliers  
d'enveloppes), sujet à  
erreurs

## Vote par correspondance

 Manuel, très long,  
avec risques d'erreurs  
ou de contestations

# Confidentialité/Sécurité

## Vote électronique

- 🔒 Chiffrement des données
- 🛡️ Expertise indépendante du système avant déploiement
- ✉️ Traçabilité assurée : accusé de réception des votes

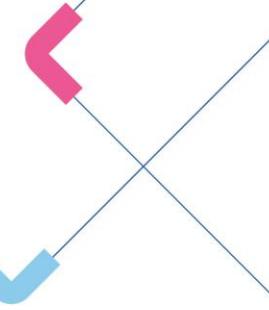
## Vote à l'urne

- ⚠️ Risque de compromission si les règles ne sont pas strictement respectées (ex. : absence d'isoloir)
- ⚠️ Fraudes et erreurs humaines possibles

## Vote par correspondance

- ⚠️ Moins de garanties sur l'identité du votant
- ⚠️ Risque de perte ou retard du courrier
- ⚠️ Fiabilité difficile à assurer

# Organisation/Coût



## Vote électronique

 **Mise en place technique initiale** (système de vote sécurisé)  
 **Logistique physique réduite** : pas de bureaux, transport, impression  
 **Investissement initial**, mais **économies sur les autres postes (personnel, bureaux, transport, impression)**...

## Vote à l'urne

 **Logistique lourde** : bureaux, urnes, personnel mobilisé  
 **Coûts récurrents élevés** : impression, ressources humaines, locaux

## Vote par correspondance

 **Gestion administrative lourde** : envois, retours, suivi manuel  
 **Coûts postaux élevés et risques d'erreurs**

# ORGANISATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE

## LE CADRE LÉGAL DU VOTE ÉLECTRONIQUE

La décision de recourir au vote électronique s'inscrit dans le contexte des nouvelles dispositions règlementaires introduites par le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 :

- ✓ Création d'une cellule de supervision technique
- ✓ Renforcement du rôle de l'expert indépendant
- ✓ Mise en place de bureaux de centralisation du vote électronique
- ✓ Ces dispositions visent à garantir la sincérité du scrutin, la confidentialité des votes et l'égalité entre les candidats.

# LES ACTEURS

GIP INFORMATIQUE DES CDG coordination nationale & outils mutualisés:

prestataire SLIB solution de vote électronique sécurisée

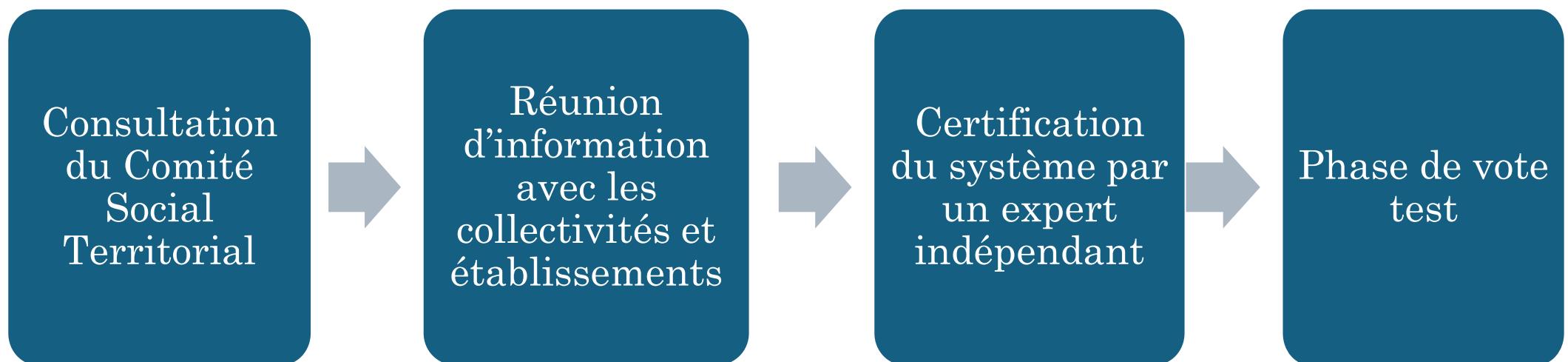
CDG Martinique

Coordination locale : recensement des électeurs, des candidats, organisation matérielle des scrutins

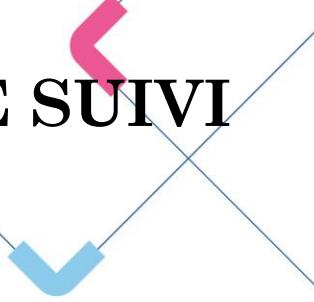
Collectivités et établissements désignent un référent et assurent le lien avec les agents

Organisations syndicales (OS)  
présentation des candidats & campagne

# CALENDRIER



# UNE INSTANCE DE SUIVI PARTAGE : UN COMITE DE SUIVI



- L'ensemble organisations syndicales
- Des représentants des collectivités
  - Des représentants des élus
  - Le CDG Martinique

1 réunion par trimestre, jusqu'aux élections professionnelles

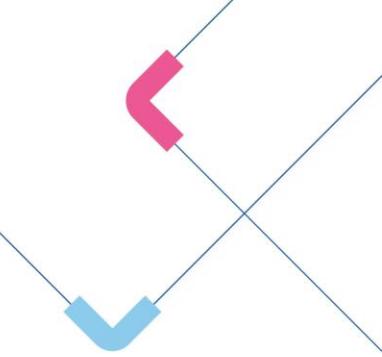
# ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE

Le CDG Martinique envisage le **vote électronique**, avec l'appui du **GIP INFORMATIQUE** et en concertation avec les organisations syndicales.

Des **réunions d'information** et des **communications régulières** accompagneront la mise en œuvre, dans une logique de **concertation, transparence et réduction de la fracture numérique**.

Il sera demandé aux collectivités de prévoir un **référent local** ainsi que le **matériel informatique nécessaire** pour accompagner les agents dans cette transition numérique et garantir le bon déroulement du scrutin.

# GIP INFORMATIQUE DES CDG



**Objectif principal du GIP :** mutualiser, optimiser et accompagner les CDG (96 membres) dans leurs missions informatiques.

**Mutualisation des coûts pour le vote électronique avec 44 CDG:** environ 23 000 €

**=> Le prestataire SLIB a été sélectionné.**



e

# Contenu du marché et prestations optionnelles

## Accompagnement d'un Chef de projet

- Assistance & formations à distance

## Paramétrage d'une solution de vote sécurisée

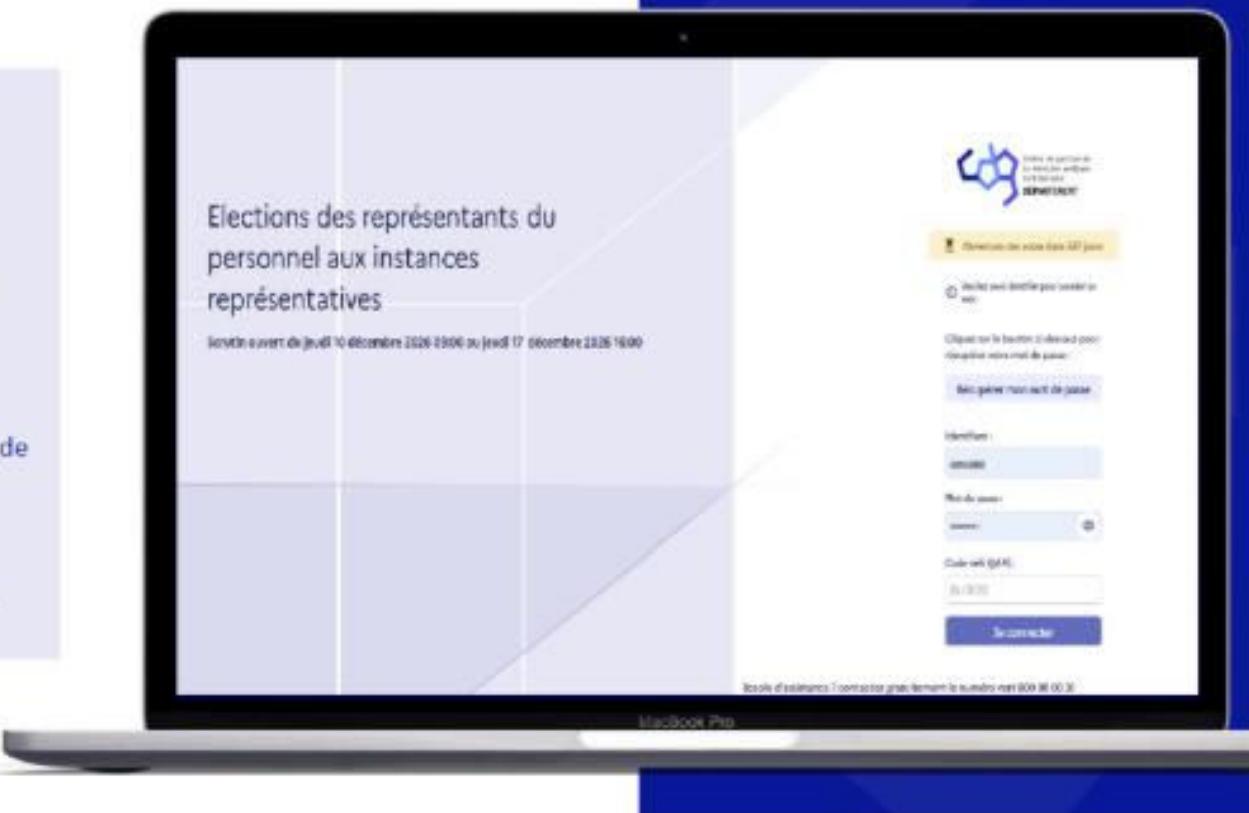
- Environnement de vote personnalisé, solution Responsive Web design

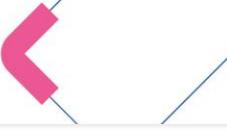
## Transmission des codes de vote

- Edition, mise sous plis, routage (domicile ou colisage), facturation de l'affranchissement à l'euro l'euro

## Assistance électeurs

- Cellule d'assistance gratuite, disponible 24/24 pendant la durée du scrutin





# Une prestation électorale de bout en bout

Lancement

Paramétrage, formation, recette

Vote



## 1 - Phase pré-électorale

- Mise à disposition d'une bibliothèque électorale de document de référence
- Etablissement du calendrier électoral
- Accompagnement juridique
- Présentation du système de vote

## 2 - Paramétrage

- Personnalisation du site de vote
- Intégration de la liste des électeurs
- Intégrations des candidatures et professions de foi
- Génération des moyens d'authentification
- Personnalisation du matériel de vote

## 3 – Préparation, formation, recette

- Génération des clés de scellement
- Répartition des clés aux membres du bureau de vote
- Vote à blanc, recette du système de vote
- Impression du matériel de vote
- Communication des moyens d'authentification aux électeurs

## 4 - Vote

- Ouverture automatique du scrutin
- Phase de vote
- Assistance des électeurs
- Assistance des organisateurs RH
- Accès à la participation en temps réel
- Clôture automatique du scrutin

## 5 - Dépouillement

- Déverrouillage du système de vote
- Lancement du calcul des résultats
- Accès aux résultats ainsi qu'à la représentativité
- Mise à disposition des PV préremplis
- Archivage des données pendant le délai de recours
- Suppression des données à l'issue du délai de recours

# Programme de la rencontre

✓ Collaboration CDG-Collectivités

# Résumé des décisions de la rencontre du 11 septembre 2025 avec les organisations syndicales

## Pistes de réflexion pour les collectivités

### 1. Formation et accompagnement des votants

**Communication et formation en amont :**

Création de vidéos et tutoriels pour vulgariser le mode opératoire du vote.

Organisation de webinaires ou séances d'information par collectivité.

# Résumé des décisions de la rencontre du 11 septembre 2025 avec les organisations syndicales

 **Pistes de réflexion pour les collectivités syndicales**

**Accompagnement le jour J :**

Mobilisation des **cyberbases** pour les collectivités qui en disposent.

Formation de **conseillers numériques**.

Recours à des **emplois jeunes** ou aux **Maisons France Services**.

Implication des **services RH et des managers** pour guider les agents.

Mise à disposition de **lieux de vote avec assistance neutre** dans les collectivités et au CDG.

# Résumé des décisions de la rencontre du 11 septembre 2025 avec les organisations syndicales

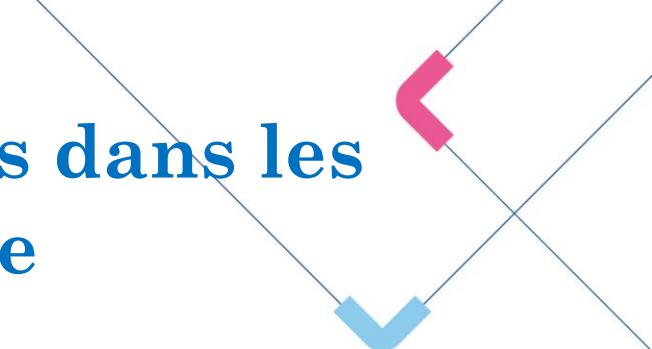
## Échéances prévisionnelles

-  **26 novembre** : Saisine du CST sur l'utilisation du vote électronique
-  **27 novembre** : Réunion d'information avec les collectivités territoriales en cours
-  **Janvier/ février 2026** : Présentation du plan d'actions pour accompagner les agents vers le vote électronique

# Programme de la rencontre

✓ Compléments

Quelques recommandations aux organisations syndicales



# Rôle des Organisations Syndicales dans les Élections Professionnelles 2026 (Vote Électronique)

## 1. Consultation obligatoire

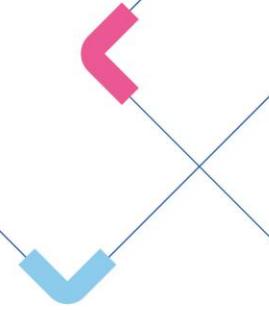
- Sur le **recours au vote électronique** (principe et modalités)
- Sur la **durée du scrutin** (entre 72h et 8 jours)
- Sur la **création d'un bureau de centralisation**
- Sur les modalités d'information des électeurs

## 2. Participation aux bureaux de vote électroniques

- Les syndicats peuvent désigner des **délégués** pour siéger dans les bureaux de vote
- Ces délégués peuvent **contrôler l'intégrité du système**, consulter les **compteurs de vote** et les **listes d'émargement**

## 3. Information des électeurs

- Les syndicats doivent transmettre leurs **professions de foi** et **candidatures** dans les délais
- Ces documents peuvent être mis en ligne ou distribués par voie électronique ou papier



## Recommandations aux OS

- **Anticiper les échanges** avec les CDG dès le **1er trimestre 2026**
- **Vérifier la régularité des listes** avant dépôt
- **Informier les agents** sur les modalités de vote électronique
- **Participer activement** aux réunions de préparation et aux bureaux de vote



# CAP-CCP-CST 2026 : Constitution des listes



## Qui peut déposer une liste ?

- Syndicats légalement constitués depuis **2 ans**
- Affiliés à une union de syndicats
- Une seule liste par syndicat ou union



# CAP-CCP-CST 2026 : Constitution des listes



## 👥 Composition des listes CAP

Effectif agents	Représentants titulaires	Liste min.	Liste max.
< 40	3	2	12
250 – 499	5	6	20
≥ 1000	8	8	32



## 👥 Composition des listes CCP

Effectif agents contractuels	Représentants titulaires	Liste min.	Liste max.
< 25	2	1	8
250 – 499	5	6	20
≥ 1000	8	8	32



# CAP-CCP-CST 2026 : Constitution des listes



## Composition des listes CST

Effectif agents	Représentants titulaires	Liste min.	Liste max.
50 – 200	3 à 5	4	10
200 – 1000	4 à 6	6	12
≥ 2000	7 à 15	10	30

- ⚖️ Proportion femmes/hommes obligatoire selon l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- 📋 Ordre de présentation = ordre d'attribution des sièges



# Calendrier clé CAP-CCP-CST

- **15 janvier 2026** : Transmission des effectifs au CDG/  
Répartition femmes/hommes
- **CST=>Fin mai 2026** : Délibération sur la composition du  
CST
- **6 semaines avant le scrutin soit le jeudi 22 octobre  
2026**: Dépôt des listes
- **2 jours après dépôt** : Affichage
- **15 jours avant le scrutin soit le mercredi 18 novembre  
2026**: Rectifications possibles

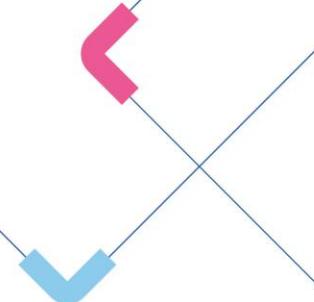
# CAP-CCP-CST 2026 : Constitution des listes



## Documents à fournir

- Liste des candidats (nom, prénom, sexe, fonction)
- Déclaration individuelle signée
- Délégué de liste désigné
- Copie du contrat ou attestation de travail + justificatif d'identité (recommandé)

# CAP-CCP-CST 2026 : Constitution des listes



## Conseils pratiques

- Contacter le CDG pour vérification
- Ne pas attendre la date limite
- Prévoir récépissé de dépôt
- Respecter la neutralité des bulletins

# *ORGANIGRAMME DU SERVICE CARRIERES- INSTANCES CONSULTATIVES*

Sabrina ROSINE

Responsable de service

05 96 70 57 83

Nicolas LAVENAIRE  
Conseiller carrière  
Secrétariat CST et  
F3SCT  
05 96 70 90 25

Maurice CASTANDET  
Conseiller carrière  
Secrétariat CAP et  
CCP  
05 96 70 90 18

Philippe de VERCLOS  
Conseiller carrière  
Secrétariat CAP et CCP (+  
conseil de discipline)  
05 96 70 57 82

**Communication par courriel de préférence: [carriere@cdg-martinique.fr](mailto:carriere@cdg-martinique.fr)**

Coryne VENTURA  
Chargée du Dialogue Social  
05 96 70 66 86  
[cventura@cdg-martinique.fr](mailto:cventura@cdg-martinique.fr)



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

PRÉVENTION SANTÉ  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL

EMPLOI MOBILITÉ CONCOURS  
ET EXAMENS PROFESSIONNELS

ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

CARRIERES  
/ RETRAITE





CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

Construisons ensemble  
**NOS PARCOURS**  
TERRITORIAUX

# Merci de votre attention